

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 9 mars 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 3 mars 2015
Date de publication : 17 mars 2015

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE,
M. Jean-Philippe LEFÈVRE, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre
CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE,
M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme
Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Isabelle VOUTQUENNE, Mme Esther
SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude
WAMBST, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, Mme Phanie
BOUVRET-MAIRE, M. Alain VUILLAUME, M. Jean BORDAT

Référence

N° 15.09.03.24

CommissionFonctionnement de
l'Institution**Objet**Liste des marchés
publics - Année 2014**Secrétaire de séance**

Alexandre DOUZENEL

Rapporteur

Daniel GERMOND

Conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Isabelle GIROD à Mme Isabelle DELAINE
Mme Justine GRUET à M. Philippe JABOVISTE
Mme Catherine DEMORTIER à M. Jean-Philippe LEFÈVRE
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET
M. Gilbert CARD à M. Jean-Claude WAMBST

Conseillers absents en cours de séance :

M. Alexandre DOUZENEL (DCM 15.09.03.19) ; M. Daniel GERMOND (DCM
15.09.03.29) ; Mme Phanie BOUVRET-MAIRE (DCM 15.09.03.30-31) ;
M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 15.09.03.34) ; M. Mathieu BERTHAUD
(DCM 15.09.03.34)

VU le décret du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics et notamment son article 133,
VU l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des
marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices,
VU l'arrêté du 10 mars 2009 portant modification de l'article 1,
VU l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics relatif à la
liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices,
qui abroge et remplace l'arrêté du 26 décembre 2007,
Monsieur le Maire rappelle que l'article 133 du Code des Marchés Publics impose aux personnes publiques
de publier, au cours du 1^{er} trimestre de l'année, la liste des attributaires des marchés conclus dans
l'année écoulée, en contrepartie de la plus grande liberté offerte aux personnes publiques en la matière.

Cette disposition est un gage de transparence quant à l'emploi des deniers publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de la liste des marchés publics conclus en 2014,
- **NOTE** que cette liste sera annexée à la présente délibération et publiée sur un site spécialisé :
<https://dole.e-marchespublics.com>.

Fait à Dole, le 10 mars 2015
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Commande Publique